

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 juin 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

23/028/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2^eème répartition 2023.

23-39634-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant 63 280 Euros (soixante-trois mille deux cent quatre-vingts Euros), dont 8 000 Euros pour une association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Est annexée à ce rapport, la convention de l'association de notre secteur subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°23/0218/VDV DU 05 MAI 2023
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la deuxième répartition de crédits de l'année 2023 à hauteur de 63 280 Euros (soixante-trois mille deux cent quatre-vingts Euros) dont 8 000 Euros pour l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association de notre secteur :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
011577	Association Familiale Du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	EX022766	8 000	Aménagement des espaces extérieurs du CS de Bois Lemaître

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association subventionnée.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 4 Cette subvention sera versée après production par le bénéficiaire des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

ARTICLE 5 La dépense totale s'élève 63 280 Euros (soixante-trois mille deux cent quatre-vingts Euros), dont 8 000 Euros pour une association du secteur. Elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2023 et suivants : natures 20421 et 20422 , fonction 025, service 03032.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**